

Un Message du Conseil Législatif, par Mr. *Smith*, Maître en Chancellerie:

Mr. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le *Bill*, intitulé, "Acte pour accorder une nouvelle somme d'argent aux fins de parachever la Bâtisse de la Prison Commune pour le District de *Montréal*," sans aucun amendement.

Et alors il s'est retiré.

Mr. *Coffin*, du Comité nommé pour préparer une réponse au Message du Conseil Législatif, demandant information concernant les faits cités dans le *Bill* intitulé, "Acte pour établir une Maison d'Industrie dans la Cité de *Montréal*," qui ont servi de principes et de base au dit *Bill*, et sur lesquels cette Chambre a procédé à sa passation, a fait rapport que le Comité avoit préparé une réponse en conséquence, qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre, lorsqu'il lui plairoit de la recevoir: et il a lu le rapport à sa place, et ensuite l'a délivré à la Table du Greffier, où il a été lu de nouveau une fois en entier.

Le dit rapport est comme suit, savoir:

Votre Comité est d'opinion que l'Assemblée en passant le *Bill*, intitulé, "Acte pour établir une Maison d'Industrie dans la Cité de *Montréal*," a procédé sur les faits contenus dans le Testament et dernière volonté de feu *John Conrad Marsteller*, du 14^e. Mai mil huit cent huit, lesquels ont été soutenus par le témoignage de divers Membres de l'Assemblée, qui ont informé la Chambre qu'ils avoient connoissance des propriétés léguées par le dit Testament et dernière volonté, et que le dit feu *John Conrad Marsteller* étoit propriétaire d'icelles lors de son décès.

Sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Durocher*,

ORDONNE', que le dit rapport reste sur la Table pour la considération des Membres.